

Commune D'ETALLE

Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à assister à la séance du conseil qui aura lieu le 02 février 2021 à 20h00 par Visioconférence ou en présentiel - Salle du Conseil Communal - Rue du Moulin n° 15 pour ceux qui ne peuvent pratiquer la visioconférence (mesures Covid-19 - Distanciation sociale).

Etalle, le 25 janvier 2021

La Directrice Générale,



Le Bourgmestre,



ORDRE DU JOUR:

Séance publique

1. Travaux extension école communale Etalle-Centre – Approbation cahier spécial des charges et choix mode de passation du marché
2. Commune d'Etalle / SPGE - Cession parcelle à Buzenol au lieu-dit « Les Brûlés » (construction d'une station d'épuration) - Approbation projet d'acte de vente.
3. Région Wallonne – SPW / Commune d'Etalle – Approbation acte de cession d'immeuble sans stipulation de prix (bien sis à Sainte-Marie-sur-Semois)
4. Dotation communale - à la Zone de Secours du Luxembourg – Exercice 2021
5. Adhésion ADL Habay – Tintigny – Etalle – Adoption des statuts
6. Régime de pension complémentaire pour le personnel contractuel – Révision contribution d'assurance groupe au 01.01.2021
7. Régime de pension complémentaire pour le personnel contractuel – contribution de rattrapage, en faveur du personnel contractuel pour la carrière prestée au sein de la Commune lors de la période du 01.01.1987 au 31.12.2017, à charge de l'exercice budgétaire 2021.
8. Approbation procès-verbal séance précédente

Séance à Huis-Clos

9. Personnel enseignant : Ratification décisions.

N.B. Un lien sera fourni aux citoyens qui en feront la demande auprès du Président du Conseil Communal (sebastien.peiffer@etalle.be) pour leur permettre de se connecter et suivre le conseil communal en visioconférence. Pour les personnes qui ne peuvent faire autrement et voudraient assister en présentiel, il y a lieu également de nous prévenir afin de pouvoir organiser la salle du conseil communal dans le respect des distanciations sociales.